

moment de la création du groupe d'experts et celui de la présentation du rapport final aux parties a été seulement de quatre à cinq mois. Il serait possible d'ajouter une nouvelle étape d'examen sans pour autant augmenter la durée requise pour le processus.

C) Adoption

L'heure actuelle, les gouvernements peuvent bloquer l'adoption d'un rapport dont les conclusions leur sont défavorables, puis éviter la question de la mise en oeuvre sous prétexte que le rapport en question ne constitue pas une décision officielle du GATT. Si l'on veut que le système soit efficace, il est important de répondre dans les plus brefs délais à tout rapport d'un groupe spécial. En même temps, certaines préoccupations des électeurs nationaux, et des gouvernements, à l'égard des changements apportés à certaines mesures à la suite d'une décision du GATT sont légitimes. Toute décision rendue par un groupe spécial doit correspondre à une interprétation raisonnable des règles. Il est donc important de s'assurer qu'il existe un système permettant de se protéger contre tout rapport braisé d'un groupe spécial et en même temps de garantir qu'on peut éliminer les possibilités de réductions d'avantages.

Depuis le début de l'Uruguay Round, la question de l'adoption des rapports est l'une des principales raisons pour lesquelles il a été demandé d'améliorer le système actuel de règlement des différends. Nombre de parties contractantes estiment que le système actuel d'adoption par consensus des rapports des groupes spéciaux affaiblit le système de règlement des différends étant donné qu'une partie "perdante" peut bloquer l'adoption. En même temps, ces parties se rendent compte de l'importance que présente l'adoption d'un rapport sur le plan politique et de la nécessité perçue, pour toutes les parties contractantes, y compris la partie "perdante", d'être associées à l'adoption.

Les parties contractantes qui sont en faveur de l'adoption des rapports des groupes spéciaux sont toujours d'avis que toute partie contractante mêlée à un différend devrait pouvoir participer pleinement à l'étude du rapport avec les autres parties contractantes. En même temps, les parties contractantes reconnaissent que si une partie "perdante" bloque l'adoption d'un rapport d'un groupe spécial, elle court le risque de voir certaines parties contractantes recourir à des mesures unilatérales. Afin de prévenir ce risque, tout en se parant contre la possibilité de rapports gravement défectueux, il a été suggéré de modifier le système actuel d'adoption des rapports.